



LE MANDAT DE GESTION

LE MANDAT DE GESTION

- Le mandat est valable 1 an (se dénonce 3 mois avant le terme)
- Taux de 7% HT soit 8,4% TTC sur les sommes encaissées

NOTRE MISSION

- Quittancement mensuel
- Encaissements des loyers
- Virement aux propriétaires
- Aide à la déclaration fiscale

SERVICE SUIVI

- Un seul interlocuteur
- Récupération de la taxe des ordures ménagères (Taxe foncière)
- Régularisation des charges
- Contrôle annuel de l'assurance locataire
- Contrôle des contrats d'entretien

TRAVAUX ET ENTRETIEN

- Entreprises sélectionnées par l'agence ou par le propriétaire
- Gestion des devis
- Accord du propriétaire avant validation
- Suivi
- Règlement des factures par la comptabilité